

Les sources passées au crible

LES TRANSFERTS AUTORISÉS D'ARMES DE PETIT CALIBRE

Pendant des années, les informations fragmentaires et imparfaites fournies par les différents gouvernements ont empêché qu'une estimation solide du commerce mondial autorisé des armes légères et de petit calibre, y compris leurs pièces détachées, accessoires et munitions, puisse être établie. Le *Small Arms Survey 2006* avait avancé un chiffre d'environ 4 milliards de dollars US, sur la base des données douanières disponibles—qui donnaient un total d'environ la moitié de ce chiffre—tout en soulignant l'aspect nécessairement imparfait de cet exercice (Small Arms Survey, 2006, pp. 66–67). Aujourd'hui, de nouvelles sources de données, ainsi que l'expansion et l'affinement des sources existantes, permettent d'avoir une meilleure compréhension du commerce international des armes légères et de petit calibre.

Ce chapitre fournit une analyse approfondie des données disponibles sur les armes à feu. Cette analyse représente également la première phase d'un projet visant à examiner, sur plusieurs années, toutes les composantes du commerce mondial des armes légères et de petit calibre. Selon les données douanières rapportées dans la Base de données de l'ONU sur le commerce de marchandises (UN Comtrade), le commerce des trois principales catégories d'armes à feu (les fusils à canons lisses et rayés pour le tir sportif ou la chasse, les pistolets et les revolvers, et les armes à feu militaires) représentait environ 1,44 milliards de dollars en 2006. Une comparaison sur 53 pays des données de UN Comtrade avec celles d'autres sources (dont le Registre des armes conventionnelles des Nations Unies ainsi que les rapports nationaux et régionaux sur les transferts d'armes) révèle qu'environ 140 millions de dollars US de transferts d'armes n'apparaissent pas dans les données douanières. Au total, le Small Arms Survey estime donc que le commerce autorisé des armes à feu atteignait, au niveau mondial et selon les données existantes, 1,58 milliards de dollars US en 2006. La part du commerce pour laquelle on ne possède pas de données reste importante, malgré l'augmentation des rapports sur les transferts d'armes à feu, et atteint probablement environ 100 millions de dollars US au minimum (voir encadré 1.3 dans le chapitre).



Des soldats irakiens avec les nouveaux fusils qui leur ont été distribués par les forces américaines au Camp Taji dans le nord de Bagdad, mai 2007.

© Ceerwin Aziz/AFP

Tableau 1.22 Estimation* des exportations d'armes légères de 53 pays, regroupées par catégorie, 2006

Catégorie	Total, UN Comtrade (USD)**	Estimation révisée (USD)**	% de différence
Armes à feu militaires	244 million	321 million	32
Pistolets et revolvers	428 million	430 million	<1
Fusils de chasse et pour le tir sportif	756 million	779 million	3
Armes à feu (non spécifiées)	n/a	39 million	n/a
Total	1,428 million	1,568 million	10

* Il est important de souligner que ces valeurs ne sont que des estimations. Comme indiqué dans le chapitre (voir encadré 1.2), les limitations des données disponibles font qu'il est impossible d'émettre un jugement définitif, même pour les pays les plus transparents.

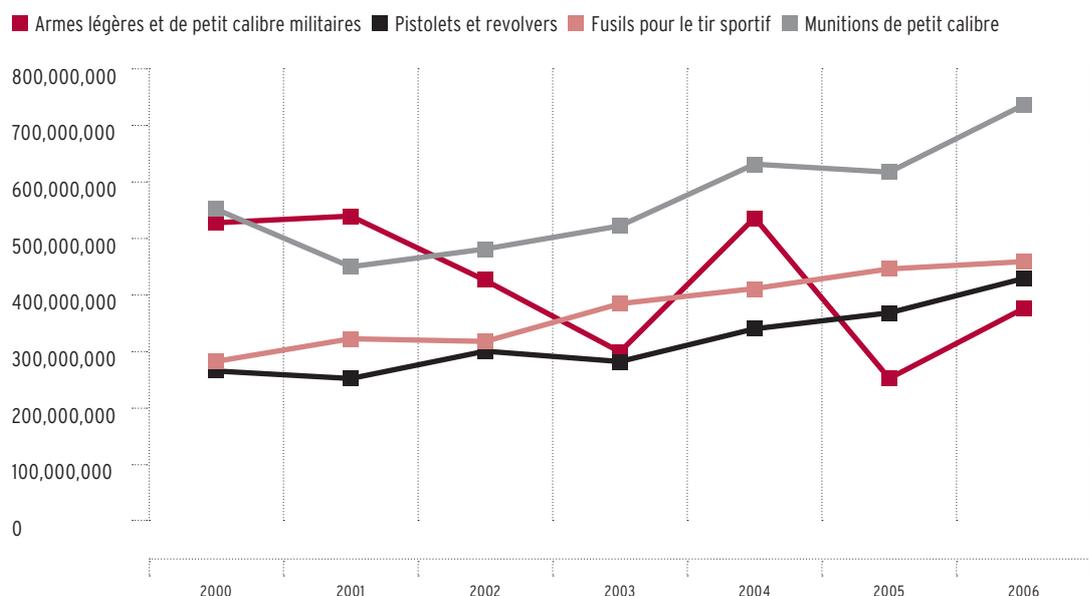
** Les totaux sont arrondis au million le plus proche.

Les données d'UN Comtrade seules révèlent, dans ce chapitre, une augmentation de 28 pour cent du commerce autorisé d'armes légères, d'armes de petit calibre, de leurs pièces détachées, de leurs accessoires, et de leurs munitions entre 2000 et 2006 (après prise en compte de l'inflation). Cette croissance s'explique en partie par le fait que le marché américain a accru de manière significative ses importations d'armes de poing, de fusils pour le tir sportif et de munitions au cours de cette période. Le secteur qui a connu la plus forte croissance est celui des munitions de petit calibre (inférieur à 14,5 mm), dont le commerce a augmenté de 183 millions, ou 33 pour cent, entre 2000 et 2006.

Les autres conclusions du chapitre incluent les points suivants :

- Les données disponibles sur les armes à feu suggèrent que l'estimation précédente de 4 milliards de dollars US pour le commerce autorisé, au niveau mondial, d'armes légères et de petit calibre (y compris leurs pièces détachées, accessoires et munitions) est largement en-deçà de la réalité.
- Tandis que de nombreux pays ont fait des progrès dans les rapports qu'ils soumettent sur les transferts d'armes légères, d'autres restent très sélectifs dans les informations qu'ils fournissent, communiquent des données qui peuvent induire en erreur, ou ne partagent aucune information sur leurs transferts d'armes légères.
- Le Belarus, l'Iran, Israël, la Corée du Nord et l'Afrique du Sud font partie des exportateurs importants—ou que l'on soupçonne importants—d'armes de petit calibre qui ne rapportent que de rares ou aucune information(s) sur leurs exportations d'armes à feu. D'autres exportateurs, dont la Chine, le Pakistan, la Fédération de Russie et Singapour fournissent des données sur leurs exportations de fusils à canon lisse ou rayé pour le tir sportif, mais peu ou pas de données sur leurs exportations d'armes à feu militaires.

Figure 1.2 Changements dans la valeur du commerce de quatre catégories d'armes légères et de petit calibre (USD*), 2000-2006



* Toutes les valeurs en dollars US sont données après prise en compte de l'inflation et sont exprimées en dollars constants US de 2006.

Sources : UN Comtrade (sans date); NISAT (sans date)

- En 2006, les principaux exportateurs d'armes légères et de petit calibre (c'est-à-dire ayant pour 100 millions de dollars US d'exportations ou plus) étaient, sur la base des données douanières disponibles et par ordre décroissant, les États-Unis, l'Italie, l'Allemagne, le Brésil, l'Autriche et la Belgique. La Chine et la Fédération de Russie font également probablement partie de cette liste, mais les données douanières ne permettent pas, à elles seules, de l'établir formellement.
- Toujours en 2006, les principaux importateurs d'armes légères et de petit calibre (c'est-à-dire ayant pour au moins 100 millions de dollars US d'importations ou plus) étaient, sur la base des données douanières et par ordre décroissant, les États-Unis, la France, le Japon, le Canada, la Corée du Sud, l'Allemagne et l'Australie.
- Vingt pays seulement sont responsables, par leurs exportations, de quatre-vingts pour cents du commerce des armes légères et de petit calibre.
- D'après le Baromètre de transparence du commerce d'armes de petit calibre 2009, ce sont la Suisse, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Norvège, les Pays-Bas, la Serbie et les États-Unis qui sont les principaux exportateurs d'armes légères et de petit calibre les plus transparents. Les moins transparents sont l'Iran et la Corée du Nord, qui obtiennent tous deux un score de zéro.
- Les États-Unis importent la plus grande partie des armes de poing, ainsi qu'un grand nombre des fusils à canon lisse ou rayé pour le tir sportif, qui sont exportés dans le monde. En 2006, les ventes d'armes de poing vers les États-Unis représentaient 59 pour cent des ventes des principaux exportateurs dans le monde, et les importations américaines de fusils à canon lisse ou rayé pour la chasse et le tir sportif, 42 pour cent.
- La plupart du commerce rapporté dans le domaine des fusils à canon lisse ou rayé pour la chasse et le tir sportif est réalisé par et pour les pays occidentaux riches, qui figurent parmi les exportateurs et les importateurs principaux de ces armes.

Ce projet, qui va se poursuivre sur plusieurs années, va permettre au Survey de réévaluer de façon complète tout le commerce, dans le monde entier, des armes légères et de petit calibre (y compris leurs pièces détachées, accessoires et munitions), et pourra fournir une nouvelle estimation de la valeur de ce commerce. Tout aussi important, le Survey aura également identifié les lacunes existantes, en termes de données, dans les catégories citées—un préalable indispensable si l'on veut arriver à une plus grande transparence et une plus grande responsabilité des états dans un commerce qui reste relativement opaque. ■

Notes sur le Baromètre de transparence du commerce des armes de petit calibre

* On définit comme principaux exportateurs ceux qui exportent (ou dont on pense qu'ils exportent) pour au moins 10 millions de dollars US d'armes légères et de petit calibre, ainsi que les munitions et composants associés, par an. Le baromètre 2009 comprend tous les pays qui ont fait partie des principaux exportateurs au moins une fois au vu des rapports qu'ils ont soumis entre 2001 et 2007. Pour les principaux exportateurs en 2005, voir l'annexe 4.1 dans Small Arms Survey (2008), <http://www.smallarmssurvey.org/files/sas/publications/year_b_pdf/2008/CH4%20Transfer%20diversion%20annexes.pdf>; pour ceux de 2004, voir l'annexe 3.1. dans Small Arms Survey (2007), <http://www.smallarmssurvey.org/files/sas/publications/year_b_pdf/2007/CH3-Transfers_Annexe_3.pdf>; pour ceux de 2003, voir Small Arms Survey (2006, pp. 68-74); pour ceux de 2002, voir Small Arms Survey (2005, pp. 102-5); et pour ceux de 2001, voir Small Arms Survey (2004, pp. 103-6).

** X indique qu'un rapport a été publié.

*** Le baromètre a analysé le dixième rapport annuel de l'UE (CoEU, 2008), qui décrit les activités des états-membres de l'UE en 2007.

Système de notation

Le système de notation du Baromètre 2009 a changé par rapport à celui de 2008. Le nouveau système fournit des seuils plus précis, nuancés, et cohérents pour les différentes catégories abordées. Les sept catégories du Baromètre évaluent les délais de publication, l'accès et la cohérence du rapport (catégories i-ii, discutées ci-dessous); sa clarté et son niveau de détail (iii-iv); et le niveau de détail fourni sur les livraisons, les licences accordées et les licences refusées (catégories v-vii).

(i) **Délais de publication (max. 1,5 point)** : la première catégorie accorde des points pour la rapidité de la publication des rapports et des données qu'ils contiennent.

(ii) **Accès et cohérence (max. 2 points)** : cette seconde catégorie examine le degré d'accessibilité de l'information qui est fournie par les états, sa fréquence et l'utilisation de multiples instruments pour rapporter cette information.

(iii) **Clarté (max. 5 points)** : Le principal objectif de cette troisième catégorie est d'analyser dans quelle mesure l'information sur les transferts d'armes légères et de petit calibre (y compris leurs munitions) peut être distinguée des transferts d'armes conventionnelles. Elle évalue également l'information que les états fournissent sur les lois qui y sont relatives et sur leur mise en œuvre, sur les mesures destinées à empêcher que des armes ou des munitions soient détournées, et sur leurs engagements internationaux, régionaux et sous-régionaux dans le domaine du contrôle des transferts d'armes de petit calibre. Enfin, elle accorde des points pour les données sur les totaux des livraisons et des licences acceptées ou refusées, ainsi que les informations sur les courtiers.

(iv) **Niveau de détail (max. 6,5 points)** : La quatrième catégorie examine le niveau de détail qui est fourni sur les types d'armes (par exemple, armes légères à guidage ou non, armes pour le tir sportif et la chasse, pistolets et revolvers, armes à feu militaires, munitions pour armes de petit calibre, et munitions d'un calibre supérieur à 12,7 mm). Elle évalue également les informations portant sur les différents types de transferts (par exemple, re-exportations permanentes et activités de transit ou de transbordement).

(v) **Livraisons (max. 4 points)** : La cinquième catégorie accorde des points pour le partage d'informations sur les livraisons qui ont eu lieu, les utilisateurs finaux, ainsi que les types, valeurs, et quantités d'armes livrées.

(vi) **Licences accordées (max. 4 points)** : La sixième catégorie accorde des points pour le partage d'informations sur les bénéficiaires de licences, les utilisateurs finaux, ainsi que les types, valeurs, et quantités concernées par les transactions approuvées.

(vii) **Licences refusées (max. 2 points)** : La septième catégorie examine si le pays auteur du rapport cite les pays auxquels des licences ont été refusées, donne une explication pour ces refus, et fournit des informations sur les types, valeurs, et quantités d'armes pour lesquels des licences ont été refusées.

De plus amples informations sur les règles suivies pour l'attribution des scores du Baromètre sont disponibles sur la page web du Small Arms Survey :

<<http://www.smallarmssurvey.org/files/portal/issueareas/transfers/baro.html>>.

Notes explicatives

Note A : Le Baromètre se base sur le rapport le plus récent (et rendu public entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2008) fourni par chaque pays sur ses exportations d'armements.

Note B : Le Baromètre prend en compte les rapports fournis au Registre de l'ONU par les pays entre le 1er janvier 2007 et le 20 janvier 2009. Ont été pris également en compte les rapports soumis à UN Comtrade jusqu'au 23 janvier 2009 pour l'année 2007.

Note C : Le fait que le Baromètre se base sur trois sources (les rapports sur les exportations nationales d'armes, les données douanières fournies à l'ONU, et les rapports effectués auprès du Registre de l'ONU) donnent un avantage aux états qui publient leurs données dans les trois, car les points obtenus auprès de chacune de ces trois sources sont additionnés. Il n'y a néanmoins pas de double comptage : si les pays fournissent la même information à deux sources ou plus, ils obtiennent le même nombre de points que s'ils l'avaient fournie à une seule source.

Note D : Lorsque les gouvernements indiquent qu'ils n'exportent pas, ou n'ont pas exporté, un ou plusieurs type(s) particulier(s) d'armes légères ou de petit calibre pendant la période considérée ('rapport nul'), on peut considérer qu'il s'agit d'une information complète dans le cadre de la notation des catégories du Baromètre.

Notes spécifiques sur les pays

1 L'Allemagne a publié en 2007 un rapport national sur ses exportations d'armes qui se limitait aux données de 2006. Elle a néanmoins publié un rapport national sur ses exportations d'armes en 2007, mais ce dernier n'a été publié qu'en janvier 2009 (après, donc, la date-butoir du 31 décembre 2008) et n'a par conséquent pas pu être pris en compte pour les scores de 2009. L'Allemagne est donc évaluée sur ses données de 2006 pour ce qui est de son rapport national, et sur ses données de 2007 pour le Rapport UE. Les informations communiquées par l'Allemagne au Registre de l'ONU n'incluent pas les livraisons réalisées, mais les licences accordées. La notation a été décidée en fonction de ces différents éléments.

2 La Serbie a publié en 2007 un rapport national sur ses exportations d'armes qui se limitait à des données de 2005-2006. Le pays, qui est séparé du Monténégro depuis le 3 juin 2006, est évalué sur une échelle de 24,5 points parce qu'il ne peut pas recevoir la totalité des points accordés pour 'accès et cohérence'.

3 Le rapport des États-Unis est divisé en plusieurs documents. Dans le cadre du Baromètre, on considère comme 'rapport annuel américain' le rapport soumis au Département d'État en vertu de la section 655 sur les ventes commerciales directes, et le rapport sur les ventes militaires à l'étranger qui est préparé par le Département américain de la Défense (US, 2008a).

4 Le rapport 2007 de la France a changé de format et est beaucoup moins détaillé que les anciens rapports nationaux, en conséquence de quoi la France perd plusieurs points.

5 L'Espagne communique son rapport sur ses exportations d'armes légères et de petit calibre à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), sous la forme d'une annexe à son rapport sur les exportations d'armements. Le rapport contient des informations sur les licences accordées et sur les livraisons qui ont effectivement eu lieu. Il ne couvre que les états de l'OSCE et un nombre très limité de transactions. L'Espagne ne reçoit donc que la moitié des points pour avoir fourni des informations sur les pays importateurs autorisés ainsi que les types et quantités d'armes ou de munitions exportées.

6 La Bosnie-Herzégovine a publié en 2007 un rapport national sur les exportations d'armes qui se limitait aux données de 2006.

7 La Pologne est l'un des trois pays membres de l'UE étudiés qui ne produit pas de rapport national, mais elle communique des informations au Rapport de l'UE.

8 Le Portugal a publié un rapport national sur les exportations d'armes en 2008 qui comprenait des données de 2006. Les données qui figurent dans son rapport national (2006) ne correspondent pas aux données évaluées dans le Rapport de l'UE (2007).

9 Le rapport national de l'Autriche ne contient pas d'informations sur ses exportations d'armes de petit calibre, mais contient en annexe les informations communiquées par ce pays au Rapport de l'UE.

10 Le Canada a publié en 2007 un rapport national sur les exportations d'armes qui se limitait à des données de 2003 à 2005. Le Canada n'a pas reçu de point pour la catégorie 'Livraisons', bien que le rapport annuel canadien déclare que la majorité des exportations étaient pour une utilisation finale privée. Pour recevoir un point dans cette catégorie, il aurait fallu fournir davantage d'informations.

11 Chypre est l'un des trois états membres de l'UE étudiés qui ne produit pas de rapport national, mais le pays communique des informations au Rapport de l'UE.

12 La Hongrie est l'un des trois états membres de l'UE étudiés qui ne produit pas de rapport national, mais le pays communique des informations au Rapport de l'UE.

13 Le score de Taiwan a été évalué à partir des données que le pays soumet à UN Comtrade, telles que publiées par le Centre du commerce international (ITC) dans sa 'Trade Map database' (ITC, 2008).

14 L'Afrique du Sud a publié en 2007 un rapport national sur les exportations d'armes qui se limitait à des données de 2003-2004. Le pays ne définit pas les abréviations des catégories militaires 'A', 'B', 'C' et 'D' utilisées dans son rapport national. Il n'a pas été possible d'obtenir cette définition de la part des autorités sud-africaine à temps pour la publication du Small Arms Survey 2009.

Sources

Afrique du Sud (2007); Allemagne (2007); Autriche (2007); Belgique (2008a; 2008b; 2008c; 2008d); Bosnie-Herzégovine (2007); Bulgarie (2008); Canada (2007); CoEU (2008); Danemark (2007); Espagne (2008); États-Unis (2008a; 2008b); Finlande (2007); France (2008); Grande-Bretagne (2008); Italie (2008); ITC (2008); Norvège (2008); Pays-Bas (2008); Portugal (2007); République tchèque (2008); Roumanie (2008); Serbie (2007); Slovaquie (2008); Suède (2008); Suisse (2008); Ukraine (2008); UN Comtrade (n.d.).

Tableau 1.27 Baromètre de transparence du commerce des armes légères 2009, incluant les exportateurs principaux*

	Total (25 max.)	Année couverte par le rapport d'exportations/ Rapport de l'UE ^{...}	UN Comtrade ^{...}	Registre de l'ONU ^{...}	Délai de publication du rapport (max. 1,5 point)	Accès et cohérence (max. 2 points)	Clarté (max. 5 points)	Niveau de détail (max. 6,5 points)	Informations sur les livraisons (max. 4 points)	Informations sur les licences accordées (max. 4 points)	Informations sur les licences refusées (max. 2 points)
Suisse	21.00	X (07)	X	X	1.50	1.50	4.50	5.25	3.00	3.50	1.75
Royaume-Uni	18.50	X (07)/Rapport de l'UE	X	X	1.50	2.00	4.00	4.75	3.00	2.50	0.75
Allemagne ¹	18.00	X (06)/Rapport de l'UE	X	X	1.50	1.50	3.50	4.00	3.00	3.50	1.00
Norvège	16.75	X (07)	X	X	1.50	1.50	4.25	3.25	3.00	2.50	0.75
Pays-Bas	16.50	X (07)/Rapport de l'UE	X	X	1.50	2.00	3.00	3.75	3.00	2.00	1.25
Serbie ²	16.50	X (05-06)	X	X	1.50	0.50	3.25	3.75	3.50	2.50	1.50
États-Unis ³	16.50	X (07)	X	X	1.50	1.50	3.00	4.50	3.00	3.00	0.00
Danemark	15.75	X (06)/Rapport de l'UE	X	X	1.50	1.50	3.75	4.00	2.00	2.00	1.00
Roumanie	15.75	X (07)/Rapport de l'UE	X	X	1.50	0.50	2.50	4.25	3.00	3.00	1.00
Slovaquie	15.50	X (07)/Rapport de l'UE	X	X	1.50	1.50	3.00	3.00	3.00	2.00	1.50
Suède	15.50	X (07)/Rapport de l'UE	X	X	1.50	1.50	3.50	3.75	3.00	2.00	0.25
Italie	15.00	X (07)/Rapport de l'UE	X	X	1.50	1.50	3.50	3.75	3.00	1.50	0.25
France ⁴	14.75	X (07)/Rapport de l'UE	X	X	1.50	1.50	3.75	3.25	3.00	1.50	0.25
Finlande	14.50	X (06)/Rapport de l'UE	X	X	1.50	1.50	2.75	3.50	3.00	2.00	0.25
Espagne ⁵	14.25	X (07)/Rapport de l'UE	X	X	1.50	1.50	2.25	3.25	3.50	2.00	0.25
Belgique	13.25	X (07)/Rapport de l'UE	X	X	1.50	2.00	2.50	2.50	3.00	1.50	0.25
Bosnie-Herzégovine ⁶	13.00	X (06)	X	X	1.50	1.00	2.50	2.50	3.00	1.50	1.00
Pologne ⁷	13.00	Rapport de l'UE	X	X	1.50	1.00	2.00	3.75	3.00	1.50	0.25
République tchèque	12.75	X (07)/Rapport de l'UE	X	X	1.50	1.00	2.25	3.25	3.00	1.50	0.25
Portugal ⁸	12.75	X (06)/Rapport de l'UE	X	X	1.50	1.50	2.75	2.25	3.00	1.50	0.25

